

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1096

24 mai 2011

SOMMAIRE

DEVAN SA société de gestion de patrimoine familial	52608	Nemo Entertainment S.A.	52587
Havilland (Luxembourg) Sàrl	52566	New Del Col	52587
Iroko Holdings S.A.	52575	Noemi International S.A.	52587
Iron and Steel International S.A.	52562	Norfin II S.A.	52587
J-J. Partners S.A.	52588	Normatis S.A.	52588
LBREP II Adam S.à r.l.	52604	NPB SICAV	52596
LBREP II Gracechurch S.à r.l.	52606	NPB SICAV	52595
LuxTravelHotels S.à r.l.	52596	N.T.S.S. S.A.	52574
Microcomp Holding S.A.	52562	Pacific Drilling S.A.	52599
Milestone Finance Company S.A., SPF ...	52603	Packsolutions S.A.	52600
Millar Investments S.à r.l.	52603	Partiber S.A.	52600
Miredo S.A.	52562	Pharos Management Holding	52606
MML Capital Europe V S.A.	52562	Platinum Services S.A.	52600
Mond'Or S.A.	52565	Riadco S.A.	52603
Moody S.à r.l.	52605	RIADCO S.A., société de gestion de patrimoine familial	52603
Moore Private S.A.	52565	Somak (Europe) S.A.	52608
Morinda S.A.	52574	Syrdall Properties S.à r.l.	52608
Morinda S.A.	52574	Transimmob S.A.	52608
Nabors Lux Finance 1	52575	Yusen Logistics (BENELUX) B.V., Luxembourg Branch	52596
N.D.C. Investments S.A.	52574		

Microcomp Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 68.403.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 mars 2010:

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Microcomp S.A.

Référence de publication: 2011050446/14.

(110056634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Miredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 148.283.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050447/9.

(110056402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

MML Capital Europe V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 157.697.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a décidé en date du 7 avril 2011 comme suit:

d'accepter la démission de:

- M Andrew Pitter, résidant professionnellement au Kleinwort Benson House, St Hélier JE4 8PQ, Jersey, en tant que administrateur de la Société, avec effet immédiat:

de nommer:

- Mme Martina Schümann, né en Allemagne, en date du 22 janvier 1961, résidant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat, pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011050448/19.

(110056056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Iron and Steel International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 103.699.

—
In the year two thousand and ten.

On the thirty-first of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) IRON AND STEEL INTERNATIONAL S.A., with registered office in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg number B 103699, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 14th of October 2004, published in the Mémorial C number 1325 of the 29th of December 2004.

The meeting is presided by Mr. Jeff FELLER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Françoise HÜBSCH, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

Amendment of article 4 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 4.** The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

After deliberation, the following resolution was taken by the meeting by unanimous vote.

Resolution

The meeting decides to abandon the fiscal regime of a holding company and to adopt the statute of a soparfi-company by amendment of article 4 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IRON AND STEEL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 103699, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1325 du 29 décembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal d'une société holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières en modifiant l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Jeff FELLER, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2011. Relation GRE/2011/336. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032722/151.

(110037392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Mond'Or S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.466.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011050449/10.

(110056614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Moore Private S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011050450/11.

(110056329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Havilland (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 159.242.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of February.

Before us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

HAVILLAND INVESTMENTS LIMITED, a company having its registered office at P.O. box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

represented by Mr Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 27 January 2011 in Hong Kong.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as sole unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Havilland (Luxembourg) Sàrl" (hereinafter the "Corporation"), governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

2.4 The Corporation may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over its assets in conjunction with any transaction.

Art. 3. Duration.

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Capital - Units.

5.1 The Corporation's corporate capital is set at eighteen thousand Canadian Dollars (CAD 18,000.-) represented by one hundred eighty (180) units in registered form with a par value of one hundred Canadian Dollar (CAD 100.-) each.

5.2 All the units are fully paid up.

Art. 6. Increase and Reduction of capital. The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

Art. 7. Transfer of units.

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Members' register.

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed of four (4) managers. Managers do not need to be members.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 3 working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of three (3) of four (4) of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of three (3) of four (4) votes of the managers present or represented at such meeting. In case only three (3) managers are present or represented decisions shall be taken by a unanimous vote.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Corporation shall be bound by the joint signature of three (3) of the four (4) managers or by the sole or the joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of members

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and eleven.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by a general meeting of the members or by a decision of the board of managers,
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the Corporation.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law on commercial companies and amendments thereto.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred eighty (180) units and to have them fully paid up in cash of an amount of eighteen thousand Canadian Dollars (CAD 18,000.-).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law on commercial companies, as amended, have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Resolution of the member

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is fixed at L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse.
2. The number of managers is fixed at four (4).
3. The following persons are appointed managers of the Corporation:
 - Mr. Chi Yang Hui, born on April 1, 1971, in Hong Kong, residing at 17/F., Regent Centre, 88 Queen's Road Central, Hong Kong,
 - Mr. Clifford Ng, born on April 19, 1966, in Hong Kong, residing at 44/F., Edinburgh Tower, The Landmark, 15 Queen's Road, Central, Hong Kong,
 - Mr. Emmanuel Réveillaud, born on October 10, 1971, in La Rochelle, France, residing professionally at 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
 - Mr. Charles Ossola, born on November 22, 1963 in Nancy, France, residing professionally at 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in the year two thousand twelve stating on the annual accounts as at December 31, 2011.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze février.

Par devant, Maître Roger Arrensdoeff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

HAVILLAND INVESTMENTS LIMITED, une société ayant son siège social à P.O. box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

représentée par Monsieur Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 27 janvier 2011 à Hong Kong.

La procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant que l'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Titre I^{er} . Dénomination - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Havilland (Luxembourg) Sàrl" (ci-après "la Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi").

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien immatériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

2.4 La Société ne pourra pas gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille dollars canadiens (CAD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent dollars canadiens (CAD 100,-) chacune.

5.2 Toutes les parts ont été intégralement libérées.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Transfert de parts.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé de quatre (4) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requièrera ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins 3 jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le

conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, par télégramme, ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si une majorité de trois (3) des quatre (4) gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à une majorité de trois (3) des quatre (4) gérants présents ou représentés à une telle réunion. Lorsque seulement trois (3) gérants seront présents ou représentés les décisions seront prises par un vote unanime.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le Président pro tempore qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Président pro tempore le Secrétaire ou par deux managers.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe de trois (3) des quatre (4) gérants ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions du seul associé sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre le seul associé et la société représentée par le seul associé, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés ou par un conseil de gérance,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent quatre-vingts (180) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de dix-huit mille dollars canadiens (CAD 18.000,-).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi concernant les sociétés commerciales se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Estimation des frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions de l'associé

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixée au L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 3) Sont nommés gérants de la Société:
 - Monsieur Chi Yang Hui, né le 1^{er} avril 1971, à Hong Kong, demeurant au 17/F., Regent Centre, 88 Queen's Road, Hong Kong,
 - Monsieur Clifford Ng, né le 19 avril 1966, à Hong Kong, demeurant au 44/F., Edinburgh Tower, The Landmark, 15 Queen's Road, Central, Hong Kong,
 - Monsieur Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle, France, demeurant professionnellement au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
 - Monsieur Charles Ossola, né le 22 novembre 1963 à Nancy, France, demeurant professionnellement au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- 4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011 qui se tiendra en deux mille douze.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 février 2011. REM 2011 / 225. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011032687/441.

(110037231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Morinda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.537.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 24 mars 2011 que Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Pierre SCHMIT, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011050451/15.

(110056271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Morinda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.537.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011050452/12.

(110056272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

N.T.S.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8809 Arsdorf, 5, rue de la Mairie.

R.C.S. Luxembourg B 157.552.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050454/9.

(110056278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

N.D.C. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 127.671.

—
Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N.D.C. INVESTMENTS S.A.
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011050453/12.

(110056369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Nabors Lux Finance 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.636.

Merci de prendre note que l'adresse professionnelle de Mr. Bill Boeckman et de Mr. Andras Kruppa ont changée elle est la suivante:

- 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg
Luxembourg, le 08.04.2011.

Référence de publication: 2011050455/11.

(110055718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Iroko Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.604.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December,
Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

the shareholders of Iroko Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 147.604 (the Company), which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1705, dated September 4, 2009, page 81823, and which articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2151, dated October 12, 2010, page 103205 (the Articles).

The meeting is chaired by Solange Wolter, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting (the Secretary) and the meeting elects Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at this meeting and the number of shares of the Company they holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to enact the following:

I. The agenda of this meeting is as follows:

1. Creation of a new class of shares, namely the "Class C Shares", having such rights and features as set out in the Articles, as it is proposed to amend them in item 2 below; and

2. Amendment and full restatement of the Articles.

II. The shareholders of the Company have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to create a new class of shares, which shall be denominated "Class C Shares", which shall have such rights and features as set out in the Articles as will be amended pursuant to this resolution.

Second resolution

The shareholders resolve to amend and fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Iroko Holdings S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at eighty-one thousand two hundred eighty-seven United States dollars and ten cents (USD 82,287.10), represented by eighty-two million two hundred eighty-seven thousand (82,287,000) class A voting shares (the Class A Shares) and one hundred (100) class B non-voting preferred shares (the Class B Shares), in registered form, with a par value of one thousandth of a United States dollar (USD 0,001) each, all subscribed and fully paid-up, the Class A Shares and the Class B Shares being individually referred to as a Share and collectively referred to as the Shares.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to one million United States dollars (USD 1,000,000), by the issuance of new Class A Shares and/or Class B Shares, having the same rights as the existing shares of the respective class;

(ii) limit or withdraw the shareholders’ preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

5.4. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of this deed of amendment, to:

(i) increase the current share capital once or more up to one thousand United States Dollar (USD 1,000), by the issuance of one million (1,000,000) new class C shares (the Class C Shares), having the rights attached as provided in Article 9 below;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. A share transfer is subject to approval of the Board and is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The shares are freely transferable, subject to restrictions which may be provided in any shareholders' agreement, which may be entered into by the shareholders from time to time.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. The Class A Shares. The Class A Shares shall carry voting rights and all Class A Shares shall be identical in all respects.

Art. 8. The Class B Shares.

8.1. The Class B Shares do not carry any voting rights.

8.2. The holder(s) of Class B Shares are nevertheless entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters:

(i) the issue of new shares carrying preferential rights;

(ii) the determination of the preferential cumulative dividend attached to the non-voting shares;

(iii) the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares;

(iv) the reduction of the capital of the company;

(v) any change to its corporate object;

(vi) the issue of convertible bonds;

(vii) the dissolution of the company before its term;

(viii) the transformation of the company into a company of another legal form.

8.3. The holder(s) of Class B Shares shall have the same voting rights as the holders of Class A Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends mentioned in Article 16.2 have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

8.4. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Luxembourg law must be sent or notified to the shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the holder(s) of Class B Shares.

Art. 9. The Class C Shares. The Class C Shares shall carry voting rights and all Class C Shares shall be identical in all respects.

III. Management – Representation

Art. 10. Board of directors.

10.1. Composition of the Board

(i) The Company is managed by a board of directors, which is composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) The General Meeting may decide to create two classes of Directors, being class A Director(s) (the Class A Director(s)) and class B director(s) (the Class B Director(s)).

(iv) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(v) If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(vi) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vii) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

10.2. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers of the Board, which may be referred to as the "Office of the Chairman", directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

10.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets at the request of the chairperson or any three (3) directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of a tie vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction is submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

10.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) Directors of the Company, or in case the General Meeting has appointed classes of Directors, by the joint signature of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1. The directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(vii) An Extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company.

14.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

14.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

14.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Auditors.

15.1. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

15.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3. The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The holder(s) of Class B Share(s) is/are entitled to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 1% over the nominal value of the Class B Share(s), which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

16.3. The general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus remaining after the payment of the preferred dividend. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend in accordance with the manner provided in any shareholders' agreement, or any agreement of amendment in relation thereto, which may be entered into by the shareholders from time to time, or transfer it to the reserves or carry it forward.

16.4. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

In their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the external auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. After payment of all third party debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, each holder of Class B Share(s) shall be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends.

17.3. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the Class B Shares, the surplus will be paid in accordance with the manner provided in any shareholders' agreement, or any agreement of amendment in relation thereto, which may be entered into by the shareholders from time to time.

VII. General provisions

Art. 18. General provisions.

18.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le ving-troisième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

les actionnaires de Iroko Holdings S.A., une société anonyme, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.604 (la Société), qui a été constituée le 3 août 2009 suivant un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1705, du 4 septembre 2009, page 81823 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2151, du 12 octobre 2010, page 103205.

L'assemblée est présidée par Solange Wolter, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, (le Président).

Le Président en tant que secrétaire de l'assemblée (le Secrétaire) et l'assemblée choisit Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l'assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le représentant des actionnaires et les membres du Bureau.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Création d'une nouvelle classe d'actions, à savoir les «Actions de Classe C», ayant les mêmes droits et caractéristiques qu'exposés dans les Statuts, tels que proposés pour modification au point 2 ci-dessous; et

2. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

II. Les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de créer une nouvelle classe d'actions, qui doit être libellée «Actions de Classe C», et qui aura les mêmes droits et caractéristiques qu'exposés dans les Statuts, tels que proposés pour modification conformément à cette résolutions.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier et de reformuler intégralement les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination – Siège social – Objet – Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Iroko Holdings S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle

de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital – Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatre-vingt deux mille deux cent quatre-vingt sept dollars américains et dix centimes de dollars américains (USD 82.287,10) représenté par quatre-vingt deux millions deux cent quatre-vingt sept mille (82.287.000) actions de classe A avec droit de vote (les Actions de Classe A) et cent (100) actions de classe B sans droit de vote (les Actions de Classe B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un millième de dollars américains (USD 0,001) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, les Actions de Classe A et les Actions de Classe B étant désignées individuellement comme une Action et collectivement comme les Actions.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution à:

(i) augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un million de dollars américains (USD 1.000.000), par l'émission de nouvelles Actions de Classe A et/ou Actions de Classe B, ayant les mêmes droits que les actions existantes de la classe respective;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par un acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

5.4. Le Conseil est autorisé, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte de modification, à:

(i) augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois, à hauteur de mille dollars américains (USD 1.000), par l'émission de un million (1.000.000) de nouvelles actions de classe C (les Actions de Classe C), ayant les mêmes droits que ceux prévus à l'article 9 ci-dessous;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par un acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) est soumise à l'approbation du Conseil et s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de cession, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire tous deux ou par leurs mandataires habilités. La Société peut également accepter comme preuve de la cession d'actions, d'autres documents établissant l'accord conclu entre le cédant et le cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. Les actions sont librement cessibles, sous réserve des restrictions qui peuvent être prévues dans tout pacte d'actionnaires, pouvant être conclu de temps à autre par les actionnaires.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Les Actions de Classe A. Les Actions de Classe A bénéficieront d'un droit de vote et toutes les Actions de Classe A seront identiques les unes par rapport aux autres à tous égards.

Art. 8. Les Actions de Classe B.

8.1. Les Actions de Classe B ne bénéficient d'aucun droit de vote.

8.2. Le ou les détenteur(s) des Actions de Class B sont néanmoins autorisés à voter lors de toute assemblée générale convoquée afin de statuer sur les sujets suivants:

- (i) l'émission de nouvelles actions bénéficiant de droits préférentiels;
- (ii) la détermination du dividende cumulatif privilégié attaché aux actions sans droit de vote;
- (iii) la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires;
- (iv) la réduction du capital social de la Société;
- (v) toute modification de l'objet social de la Société;
- (vi) l'émission d'obligations convertibles;
- (vii) la dissolution anticipée de la Société;
- (viii) la transformation de la Société en une société dotée d'une forme juridique différente.

8.3. Le ou les détenteur(s) d'Actions de Class B auront les mêmes droits de vote que les détenteur(s) d'Actions de Classe A lors de toutes assemblées au cas où, en dépit de l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, les dividendes cumulatifs privilégiés mentionnés à l'article 15.2 n'ont pour quelque raison que ce soit pas été versés dans leur intégralité sur une période couvrant deux exercices sociaux successifs, et cela jusqu'à ce que tout les dividendes cumulatifs privilégiés aient été perçus dans leur intégralité.

8.4. Toutes les convocations, rapports et documents qui doivent en vertu de la loi luxembourgeoise être envoyés ou notifiés aux actionnaires de la Société devront également être envoyés ou notifiés au(x) détenteur(s) des Actions de Classe B.

Art. 9. Les Actions de Classe C. Les Actions de Classe C bénéficieront d'un droit de vote et toutes les Actions de Classe C seront identiques les unes par rapport aux autres à tous égards.

III. Gestion – Représentation

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. Composition du Conseil

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration, composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) L'Assemblée Générale peut décider de créer deux classes d'Administrateurs, soit le(s) Administrateur(s) de classe A (le(s) Administrateur(s) de Classe A)) et le(s) administrateur(s) de classe B (le(s) Administrateurs de Classe B)).

(iv) Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'Assemblée Générale.

(v) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(vi) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vii) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination d'un nouvel administrateur lors de la prochaine Assemblée Générale.

10.2. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société à cet égard, à un ou plusieurs agents du Conseil, qui peuvent être désignés comme le "Bureau de la Présidence", administrateurs, agents, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant soit seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, affectés à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

10.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président parmi ses membres, et peut choisir un secrétaire, administrateur ou non, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et des Assemblées Générales.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins trois (3) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou par le secrétaire (le cas échéant).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs (les Résolutions Circulaires des Administrateurs) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations normales conclues dans la pratique courante des affaires, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut pas prendre part aux délibérations concernant cette transaction. Un rapport spécial relatif à la transaction concernée est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

10.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs de la Société, ou si l'Assemblée Générale a nommé des classes d'Administrateurs, par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Classe A et d'un (1) Administrateur de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 12. Assemblée générale des actionnaires.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (actionnaire ou autre) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de

s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de bulletins de vote fournis par la Société à cet effet. Les bulletins de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion ainsi que le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le bulletin doit contenir trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les bulletins de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des bulletins de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les bulletins de vote sur lesquels ne sont mentionnés ni un vote ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et l'issue de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (le cas échéant).

Art. 13. Actionnaire unique.

13.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

13.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des agents, administrateurs et commissaires aux comptes envers la Société.

14.3. Un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil remet les pièces justificatives, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions et conclusions.

14.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

14.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaires /Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

15.2. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Le(s) détenteur(s) de l'Action ou des Actions de Classe B a/ont droit à un dividende cumulatif préférentiel à un taux annuel de 1% de la valeur nominale de l'Action ou des Actions de Classe B, cumulé quotidiennement et calculé sur base d'une année civile de 365 jours.

16.3. L'assemblée générale des actionnaires décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel après paiement du dividende privilégié. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende en conformité avec la méthode prévue dans le pacte d'actionnaires ou tout autre accord de modification à cet égard, qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre, ou l'affecter aux réserves ou le reporter.

16.4. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et dans leur rapport au Conseil, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises, selon le cas, doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 17. Dissolution – Liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Après paiement de toutes dettes envers des tiers et des dettes de la Société, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, chaque détenteur de(s) Action(s) de Classe B aura le droit de percevoir un montant exigible en numéraire ou en nature égal à ses dividendes cumulés et non versés.

17.3. Après paiement de toutes les dettes et apurement des passifs de la Société (y compris toutes les créances des actionnaires) et après le paiement de tous les dividendes cumulés et non versés relatifs aux Actions de Classe B, le surplus sera versé en conformité avec la méthode prévue dans le pacte d'actionnaires ou tout autre accord de modification à cet égard, qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59378. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011032705/645.

(110037245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Nemo Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.368.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 mars 2011 à Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur du groupe B:

Monsieur Laurent Jacquemart, Expert comptable, né à Daverdisse le 19 juin 1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Il pourra engager la société avec la signature conjointe d'un administrateur du groupe A.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Le nombre d'administrateurs passe de 3 à 4.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011050457/17.

(110056114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

New Del Col, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3439 Dudelange, 241, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 144.615.

—
Les gérants de la société 'NEW DEL COL S.à.r.l.' ont décidé un changement d'adresse de ladite société.

Par conséquent, le siège social actuel sis à 13, rue des Mouleurs, L-3583 Dudelange sera transféré vers 241, route de Burange, L-3439 Dudelange.

Le 06 avril 2011.

Martine Nero / Jean Lisarelli

Gérant technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2011050458/13.

(110056179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Noemi International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.089.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 08 avril 2011 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011050459/17.

(110056559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Norfin II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.325.

—
Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORFIN II S.A.
Alexis DE BERNARDI / Jean-Marc HEITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011050460/12.

(110056371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Normatis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050461/9.

(110056749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

J-J. Partners S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.060.

In the year two thousand ten, on the twenty-second of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "J.-J. PARTNERS S.A.", a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Me Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, on October 28, 1994, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 35 of January 23, 1995. The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary, on December 12, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 218 of April 7, 1998.

The meeting was opened by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, with professional address in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Alexia UHL, juriste, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Line DIVO, licencié en sciences économiques et sociales, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of May 11, 2007.

2. Subsequent amendment of article 3 of the company relating to the purpose of the company which henceforth will read as follows:

English version

" **Art. 3.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF")."

German version

„ **Art. 3.** Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz und die Verwaltung und Veräußerung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von Bargeld und Guthaben jeglicher Art, die auf einem Konto geführt werden.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen halten, jedoch ohne in deren Geschäftsführung eingebunden zu sein.

Sie darf keine kommerzielle Tätigkeit ausüben.

Die Aktien der Gesellschaft können nur von natürlichen Personen, die im Rahmen der Verwaltung ihres privaten Vermögens handeln, gehalten werden oder von Vermögensgemeinschaften jeglicher Form, die ausschließlich im Interesse einer oder mehrerer natürlicher Personen handeln, oder von Vermittlern die für einzelne vorerwähnte Investoren handeln.

Die von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapiere können nicht Gegenstand eines öffentlichen Angebots sein und dürfen nicht zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch immer im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“).

3. Amendment of 1st article of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

“ **Art. 1.** There exists a Private Wealth Management Company (“SPF”), in the form of a joint stock company, under the name of J.-J. PARTNERS S.A.“

German version

„ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen in der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung J.-J. PARTNERS S.A.“

4. Amendment of article 9 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

“ **Art. 9.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors’ meetings. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.”

German version

“ **Art. 9.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video-oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.”

5. Amendment of article 12 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

“ **Art. 12.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.”

German version

“ **Art. 12.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.”

6. Amendment of article 17 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

“ **Art. 17.** The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of the month of May of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day”.

German version

Art. 17. Die jährliche Generalversammlung tritt jedes Jahr am fünfzehnten Tag im Monat Mai um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg-Stadt oder an dem im Einberufungsbescheid angegebenen Ort zusammen.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.”

7. Amendment of first paragraph of article 20 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

“ **Art. 20. First paragraph.** The Company’s financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.”

German version

“ **Art. 20. Absatz 1.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.”

8. Amendment of article 23 of the by-laws, which henceforth will read as follows

English version

“ **Art. 23.** The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”) shall apply in-so-far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

German version

„ **Art. 23.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen, und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“).“

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. All the shares being in nominative form, this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the shareholders by registered mail on December 7, 2010.

IV. As appears from the said attendance list, eight thousand five hundred fourteen (8,514) shares of the 11,000 (eleven thousand) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a Private Wealth Management Company (“SPF”) as defined by the Law of May 11, 2007.

Second resolution

The general meeting decides to amend subsequently article 3 of the company relating to the purpose of the company which henceforth will read as follows:

“ **Art. 3.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”).”

Third resolution

The general meeting decides to amend 1st article of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a Private Wealth Management Company (“SPF”), in the form of a joint stock company, under the name of J.-J. PARTNERS S.A.”

Fourth resolution

The general meeting decides to amend article 9 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 9.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors’ meetings.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.”

Fifth resolution

The general meeting decides to amend article 12 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 12.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.”

Sixth resolution

The general meeting decides to amend article 17 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 17.** The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of the month of May of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.”

Seventh resolution

The general meeting decides to amend first paragraph of article 20 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 20. First paragraph.** The Company’s financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.”

Eighth resolution

The general meeting decides to amend article 23 of the by-laws, which henceforth will read as follows

“ **Art. 23.** The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”) shall apply in-so-far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendzehn, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem amtierenden Notar Jean-Joseph WAGNER, im Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Holdingaktiengesellschaft „J.-J. PARTNERS S.A.“, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, gegründet laut Urkunde des Notars Me Joseph GLODEN, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, vom 28. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 35 vom 23. Januar 1995. Die Satzung wurde abgeändert laut Urkunde des amtierenden Notars, vom 12. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 218 vom 7. April 1998.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zur Sekretärin Frau Alexia UHL, juriste, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin Frau Marie-Line DIVO, licencié en sciences économiques et sociales, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Änderung des Holdingstatus der Gesellschaft nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“) nach dem Gesetz vom 11. Mai 2007.

2. Anpassung von Artikel 3 der Satzungen wie folgt:

English version

“ **Art. 3.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”).”

German version

„ **Art. 3.** Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz und die Verwaltung und Veräußerung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von Bargeld und Guthaben jeglicher Art, die auf einem Konto geführt werden.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen halten, jedoch ohne in deren Geschäftsführung eingebunden zu sein.

Sie darf keine kommerzielle Tätigkeit ausüben.

Die Aktien der Gesellschaft können nur von natürlichen Personen, die im Rahmen der Verwaltung ihres privaten Vermögens handeln, gehalten werden oder von Vermögensgemeinschaften jeglicher Form, die ausschließlich im Interesse einer oder mehrerer natürlicher Personen handeln, oder von Vermittlern die für einzelne vorerwähnte Investoren handeln.

Die von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapiere können nicht Gegenstand eines öffentlichen Angebots sein und dürfen nicht zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch immer im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“).“

3. Änderung von Artikel 1 der Satzungen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

English version

“ **Art. 1.** There exists a Private Wealth Management Company (“SPF”), in the form of a joint stock company, under the name of J.-J. PARTNERS S.A.”

German version

„ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen in der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung J.-J. PARTNERS S.A..“

4. Änderung von Artikel 9 der Satzungen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

English version

“ **Art. 9.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors’ meetings.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.”

German version

“ **Art. 9.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.”

5. Änderung von Artikel 12 der Satzungen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

English version

“ **Art. 12.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.”

German version

“ **Art. 12.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.”

6. Änderung von Artikel 17 der Satzungen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

English version

“ **Art. 17.** The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of the month of May of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day”.

German version

“ **Art. 17.** Die jährliche Generalversammlung tritt jedes Jahr am fünfzehnten Tag im Monat Mai um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg-Stadt oder an dem im Einberufungsbescheid angegebenen Ort zusammen.”

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.”

7. Änderung von Artikel 20, Absatz 1 der Satzungen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

English version

“ **Art. 20. First paragraph.** The Company’s financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.”

German version

“ **Art. 20. Absatz 1.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jedes Jahres.”

8. Änderung von Artikel 23 der Satzungen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

English version

“ **Art. 23.** The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“SPF”) shall apply in-so-far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

German version

„ **Art. 23.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen, und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“).

II. Der Vorsitzende erstellt die Anwesenheitsliste Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Alle Aktien sind Inhaberaktien, die Versammlung wurde einberufen und an die Aktionäre mit Einschreiben vom 7. Dezember 2010 verschickt.

IV. Dass gemäß vorerwählter Anwesenheitsliste achttausend fünfhundertvierzehn (8.514) Aktien von 11.000 (elftausend) Aktien hier vertreten sind, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Holdingstatus der Gesellschaft nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“) nach dem Gesetz vom 11. Mai 2007 zu ändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 3 der Satzungen wie folgt anzupassen:

„ **Art. 3.** Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz und die Verwaltung und Veräußerung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von Bargeld und Guthaben jeglicher Art, die auf einem Konto geführt werden.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen halten, jedoch ohne in deren Geschäftsführung eingebunden zu sein.

Sie darf keine kommerzielle Tätigkeit ausüben.

Die Aktien der Gesellschaft können nur von natürlichen Personen, die im Rahmen der Verwaltung ihres privaten Vermögens handeln, gehalten werden oder von Vermögensgemeinschaften jeglicher Form, die ausschließlich im Interesse einer oder mehrerer natürlicher Personen handeln, oder von Vermittlern die für einzelne vorerwählte Investoren handeln.

Die von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapiere können nicht Gegenstand eines öffentlichen Angebots sein und dürfen nicht zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch immer im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“).

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 1 der Satzungen wie folgt anzupassen:

„ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen in der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung J.-J. PARTNERS S.A.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 9 der Satzungen wie folgt anzupassen:

“ **Art. 9.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video-oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.”

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 12 der Satzungen wie folgt anzupassen:

“ **Art. 12.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.”

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 17 der Satzungen wie folgt anzupassen:

“ **Art. 17.** Die jährliche Generalversammlung tritt jedes Jahr am fünfzehnten Tag im Monat Mai um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg-Stadt oder an dem im Einberufungsbescheid angegebenen Ort zusammen.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.”

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 20, Absatz 1 der Satzungen wie folgt anzupassen:

“ **Art. 20. Absatz 1.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.”

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 23 der Satzungen wie folgt anzupassen:

„ **Art. 23.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen, und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“)“ Da hiermit die Tagesordnung abgeschlossen ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit dass auf Wunsch der Komparenten vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. LENTZ, A. UHL, M.L. DIVO, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 28. Dezember 2010. Relation: EAC/2010/16891. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011032723/388.

(110037461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

NPB SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für NPB SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Gisela Wenz / Loris Di Vora

Référence de publication: 2011050462/12.

(110056085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

NPB SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Auszug aus den Protokoll Ordentliche Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung der NPB SICAV Portfolio vom 8. April 2011 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wiederwahl als Verwaltungsräte stellen sich

Herr Fredy Schwab (Vorsitzender)

Herr Michael Marx (stellv. Vorsitzender)

Herr Romano Babini (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 als Mitglieder des Verwaltungsrates gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung KPMG Audit S.à.r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. April 2011.

DZ PRIVATBANK S.A.

NPB SICAV

Gisela Wenz / Loris Di Vora

Référence de publication: 2011050463/25.

(110056629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Yusen Logistics (BENELUX) B.V., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1360 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.699.

La société NYK Logistics (NEDERLAND) B.V., une Besloten Vennootschap de droit Néerlandais, ayant son siège social à (2983 GS) Ringdijk 378, Ridderkerk, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Kamer van Koophandel Rotterdam sous le numéro 24157614 a modifié sa dénomination sociale en «Yusen Logistics (Benelux) B.V.»

M. Ryumon Hiroshi, né le 5 mai 1957 à Tokio, Japon et résidant professionnellement à (2983 GS) Ringdijk 378, Ridderkerk, Pays Bas a été nommé gérant de la société Yusen Logistics (Benelux) B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Yusen Logistics (BENELUX) B.V., Luxembourg Branch

Un mandataire

Référence de publication: 2011050464/15.

(110056256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

LuxTravelHotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 159.247.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Christian DUMONT, administrateur de sociétés, né à Assenois (B) le 13 novembre 1951, demeurant au 42, Le Sart à B-6840 Neufchâteau

2.- Mademoiselle Isabelle DUMONT, employée, née à Libramont-Chevigny le 7 décembre 1979, employée, demeurant au 41, Le Sart à B-6840 Neufchâteau, ici représentée par Monsieur Christian DUMONT, comparant sub 1.-, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée "ne varietur", restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

3.- Monsieur Alain BERLAND, administrateur de sociétés, né à Waterloo (B) le 23 avril 1949, administrateur de sociétés, demeurant au 17, rue Pierre Clément à L-4916 Bascharage.

Lesquels comparants, représentés comme dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet:

l'étude, l'achat, la vente, la location, l'exploitation, l'aménagement et le développement d'hôtels et de tous les établissements similaires;

l'aménagement, l'achat, la vente, la location, l'exploitation et l'assistance technique de tout établissement balnéaire et thermal, de restaurants, bars et magasins, kiosques et autres établissements à caractère touristique et immobilier;

la fourniture, l'achat et la vente d'articles d'équipements et objets de tout genre nécessités par les touristes et l'industrie touristique;

la représentation de sociétés et d'entreprises hôtelières et touristiques;

l'organisation et l'exécution de tout programme éducatif et de formation professionnelle nécessaire à l'exercice de l'objet social;

la promotion du tourisme dans le but de participer au développement de l'objet social;

la constitution, l'organisation et l'exercice par tous les moyens et sous toutes ses formes, de toute affaire pouvant se rattacher à l'objet social ou participer directement ou indirectement à son développement,

et généralement, toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe qui sera jugé utile à son développement.

Accomplir d'une manière générale toute opération industrielle et commerciale financière et civile, mobilière et immobilière ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

S'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toute société, association ou entreprise dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "LuxTravelHotels S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq parts) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le trente et un décembre 2011.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Christian DUMONT	123 parts
2) Mademoiselle Isabelle DUMONT	1 part
3) Monsieur Alain BERLAND	1 part
TOTAL: cent vingt-cinq parts	125 parts

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.-(douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Christian DUMONT, administrateur de sociétés, né à Assenois, Belgique, le 13 novembre 1951, demeurant au 42, Le Sart à B-6840 Neufchâteau.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DUMONT, I. DUMONT, A. BERLAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 février 2011. Relation: LAC/2011/9551. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011032739/150.

(110037637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.658.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 04 avril 2011

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Aidan Foley a la fonction d'administrateur avec effet au 05 avril 2011.
- De nommer Asher Jeremy, né le 16 juillet 1958 à Londres, Royaume-Uni ayant son siège social à E2 Albany, Albany Court, W1J0AR Piccadilly, Royaume-Uni à la fonction d'administrateur pour une durée déterminée au 05 avril 2012 avec effet au 05 avril 2011.
- De nommer Laurence Charney, né le 15 avril 1947 à New York, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à 19 Sycamore Drive, 11050-1132 New York, Etats-Unis d'Amérique à la fonction d'administrateur pour une durée déterminée au 05 avril 2012 avec effet au 05 avril 2011.
- De nommer Wolff Paul, né le 26 août 1947 à Eischen, Luxembourg ayant son siège social au 5 rue Nicolas Margue L-2176, Luxembourg à la fonction d'administrateur pour une durée déterminée au 05 avril 2012 avec effet au 05 avril 2011.
- De nommer Sagiv Sarit, né le 04 septembre 1968, Israël ayant son siège social à 139 Abbotsbury Road W148EN, Londres, Royaume -Uni à la fonction d'administrateur pour une durée déterminée au 05 avril 2012 avec effet au 05 avril 2011.

- De nommer Cyril Ducau, né le 22 juin 1978 Bordeaux, France ayant son siège social à 50 St Stephens Gardens, W25NJ, Londres, Royaume – Uni à la fonction d'administrateur pour une durée déterminée au 05 avril 2012 avec effet au 05 avril 2011.

Luxembourg, le 11.04.2011.

Référence de publication: 2011050468/26.

(110056213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Partiber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTIBER S.A.

P.S. GUILLET / T. SIMONIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011050480/12.

(110056626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Platinum Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.262.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société du 4 avril 2011

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société tenues en date du 4 avril 2011, les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Laurent Sberro, né le 12 septembre 1967 à Neuilly-sur-Seine, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en tant qu'administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017;

- Nomination de Monsieur Frederic Furcayg, né le 12 août 1964 à Enghien-les-Bains, France, résidant à Smuts 4, Tel Aviv 62009, Israël en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011050481/17.

(110056066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Packsolutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 159.194.

STATUTS

L'an deux mille onze, le deux février,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

comparaît:

Crystal Amaranth S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.252,

ici représentée par Monsieur Marinus Pieter KOREVAAR, consultant, demeurant au 18, rue Charles Bernhoeft à L-1240 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Ladite procuration restera, après signature ne varietur annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Titre 1^{er} . Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PACKSOLUTIONS S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, autant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, toutes les activités liées à l'emballage de produits, de marchandises, d'objet dans divers matériaux, ainsi que les services à prester aux sociétés et aux personnes actives dans ce secteur d'activité ainsi que le commerce en général.

La société pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'opérer la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celle-ci; elle pourra acquérir et mettre en valeur des biens meubles et immeubles, des brevets, des marques de fabrique et autres droits. La société pourra emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra ainsi emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières et prester tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre 2. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Le ou les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à 9 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les soixante-deux (62) actions.

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Marinus-Pieter Korevaar, consultant, né à Utrecht, Pays-Bas, le 26 février 1968, demeurant au 18, rue Charles Bernhoeft à L-1240 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

GC Partner S.A. une société anonyme ayant son siège social au 19, boulevard Marcel Cahen à L-1311 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.404.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

5) Le siège social est fixé à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. P. KOREVAAR et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2011. LAC/2011/5979. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

J. BEDEN.

Référence de publication: 2011034116/142.

(110036633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**RIADCO S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Riadco S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 24.906.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032815/12.

(110037883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Millar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.384.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mars 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011032763/11.

(110037697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Milestone Finance Company S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.813.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011032762/10.

(110037282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

LBREP II Adam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.572.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualified as société d'investissement en capital à risqué, SICAR, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 106.232 (the "Shareholder"),

here represented by Flora Gibert, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Shareholder, represented as stated here above, declared and requested the notary to enact:

1. that LBREP II Adam S.à r.l. (the "Company") has been incorporated by deed of the undersigned notary dated 27 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2372 dated 20 December 2006, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned of 25 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1457 of 12 June 2008;

2. that the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 1,000,000 (one million Euro), represented by 40,000 (forty thousand) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, fully paid up;

3. that the Shareholder is the sole shareholder of the Company and holds all the 40,000 (forty thousand) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;

4. that the Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company and approves the financial statements of the Company as of the date of dissolution of the Company;

5. that the Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution and liquidation of the Company;

6. that the Shareholder declares that all the known debts and liabilities of the Company have been paid and settled;

7. that the Shareholder takes over and assumes personally all assets, liabilities and commitments known or unknown of the dissolved Company and the liquidation of the Company is terminated without prejudice that it assumes all its liabilities;

8. that the Company's share register be cancelled as a result of the dissolution of the Company;

9. that the Shareholder fully discharges the managers for their mandate up to this date; and

10. that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, instrumentant.

A COMPARU:

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès

du registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 122.232, étant l'associé unique (l'"Associé") de la Société et agissant en cette capacité,

ici représentée par Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé, qui après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré et requis du notaire d'acter:

1. que LBREP II Adam S.à r.l. (la «Société») a été constituée par acte notarié du notaire instrumentant en date du 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2372 en date du 20 décembre 2006, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné en date du 25 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1457 en date du 12 juin 2008;

2. que le capital social souscrit de la Société se chiffre actuellement à la somme de EUR 1.000.000 (un million d'Euro), représenté par 40.000 (quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, entièrement libérées;

3. que l'Associé est le seul associé de la Société et détient toutes les 40.000 (quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune;

4. que l'Associé déclare avoir pleine connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et approuve les rapports financiers de la Société à la date de sa dissolution;

5. que l'Associé déclare explicitement procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société;

6. que l'Associé déclare que toutes les dettes et tous les passifs connus de la Société ont été payés et réglés;

7. que l'Associé prend en charge et assume personnellement les actifs, passifs et obligations, connus ou inconnus, de la Société dissoute et la liquidation de la Société est clôturée étant entendu qu'il assume tous ses passifs;

8. que suite à la dissolution de la Société, son registre des parts sociales est annulé;

9. que l'Associé donne entière décharge aux gérants pour leur activité dans le cadre de leur mandat jusqu'à cette date; et

10. que les livres et documents de la Société seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme incombant à la Société, en raison des présentes, est estimé approximativement à mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56324. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2011032743/96.

(110037472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Moody S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 131.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mars 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011032765/11.

(110037888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Pharos Management Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mars 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011032795/11.

(110037411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

LBREP II Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.195.175,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.629.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of December.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualified as société d'investissement en capital à risqué, SICAR, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 106.232 (the "Shareholder"),

Here represented by Flora Gibert, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Shareholder, represented as stated here above, declared and requested the notary to enact:

1. that LBREP II Gracechurch S.à r.l. (the "Company") has been incorporated by deed of the undersigned notary dated 11 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 163 dated 12 February 2007, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx of 10 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2213 of 11 September 2008;
2. that the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 1,195,175 (one million one hundred and ninety-five thousand one hundred and seventy-five Euro), represented by 47,807 (forty-seven thousand eight hundred and seven) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, fully paid up;
3. that the Shareholder is the sole shareholder of the Company and holds all the 47,807 (forty-seven thousand eight hundred and seven) Company's shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;
4. that the Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company and approves the financial statements of the Company as of the date of dissolution of the Company;
5. that the Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution and liquidation of the Company;
6. that the Shareholder declares that all the known debts and liabilities of the Company have been paid and settled;
7. that the Shareholder takes over and assumes personally all assets, liabilities and commitments known or unknown of the dissolved Company and the liquidation of the Company is terminated without prejudice that it assumes all its liabilities;
8. that the Company's share register be cancelled as a result of the dissolution of the Company;
9. that the Shareholder fully discharges the managers for their mandate up to this date; and
10. that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, instrumentant.

A COMPARU:

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 106.232, étant l'associé unique (l "Associé") de la Société et agissant en cette capacité,

ici représentée par Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé, qui après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré et requis du notaire d'acter:

1. que LBREP II Gracechurch S.à r.l. (la «Société») a été constituée par acte notarié du notaire instrumentant date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 163 daté du 12 février 2007, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois selon acte de Maître Henri Hellinckx en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2213 daté du 11 septembre 2008;

2. que le capital social souscrit de la Société se chiffre actuellement à la somme de EUR 1.195.175,- (un million cent quatre-vingt quinze mille cent soixante quinze Euro), représenté par 47.807 (quarante-sept mille huit cent sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, entièrement libérées;

3. que l'Associé est le seul associé de la Société et détient toutes les 47.807 (quarante-sept mille huit cent sept) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune;

4. que l'Associé déclare avoir pleine connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et approuve les rapports financiers de la Société à la date de sa dissolution;

5. que l'Associé déclare explicitement procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société;

6. que l'Associé déclare que toutes les dettes et tous les passifs connus de la Société ont été payés et réglés;

7. que l'Associé prend en charge et assume personnellement les actifs, passifs et obligations, connus ou inconnus, de la Société dissoute et la liquidation de la Société est clôturée étant entendu qu'il assume tous ses passifs;

8. que suite à la dissolution de la Société, son registre des parts sociales est annulé;

9. que l'Associé donne entière décharge aux gérants pour leur activité dans le cadre de leur mandat jusqu'à cette date; et

10. que les livres et documents de la Société seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme incombant à la Société, en raison des présentes, est estimé approximativement à mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, la personne comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56323. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2011032744/97.

(110037469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

DEVAN SA société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.948.

—
Extrait de résolution assemblée générale extraordinaire du 28 février 2011.

1) Les mandats des administrateurs Jim Penning et Philippe Penning ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

2) A été nommé comme administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Olivier Wurth dont le mandat n'a pas été prolongé, Monsieur Robert Elvinger demeurant à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

3) A été nommé administrateur-délégué Monsieur Robert Elvinger, prénommé. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

4) A été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Robert Elvinger, Monsieur Thierry Elvinger avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011036137/22.

(110040073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Somak (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 74.332.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032842/10.

(110037754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Syrdall Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 72.951.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61337 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011032848/10.

(110037248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Transimmob S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 36.298.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032864/10.

(110037937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.
